

Département de l'Oise
 Arrondissement de Senlis
 Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL
 Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 10 février, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant établi en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 4 février 2020 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :

M. WEYN, Maire
 MM. MASSEIN, BOQUET, BOUTROUE, CHARKI, ROSE-MASSEIN, CYGANIK, PITKEVICHT,
 Adjoints au Maire
 MM. GOSSART, CARON, VAN OVERBECK, DESCAUCHEREUX, POIRET, RUHAUT, FETOUM,
 BOUTI, DAVID, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DHEILLY à M. CHARKI
 M. MENDY à Mme VAN OVERBECK
 M. GERVAIS à Mme ROSE-MASSEIN
 Mme RODRIGUEZ à M. WEYN

Absents excusés :

MM. DESCAMPS, ADJOUJ, DUDON, TOURE, DE CAMPOS, MATADI-NSEKA, NOEL, BONORON

Un scrutin a eu lieu et Mme GOSSART a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1 - Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires pour projets culturels et/ou environnementaux
- 2 - Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires
- 3 - Attribution de prix aux lauréats du Salon des Arts 2020
- 4 - Renouvellement de la convention avec La Faïencerie
- 5 - Avenant de transfert du marché n°2018/11
- 6 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR PROJETS CULTURELS ET/OU ENVIRONNEMENTAUX	1
--	----------

Monsieur MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

Les directions d'établissements scolaires ont présenté les projets culturels qu'elles souhaitent mettre en place auprès des élèves. Ces demandes ont été étudiées en commission Enfance / Petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER une subvention aux coopératives scolaires suivantes :

PROJETS	MONTANT SUBVENTION
Ecole Maternelle Constant BOUDOUX Spectacle « Couleur miel » Ferme pédagogique lycée d'Airion 4 classes (transport compris)	1 700,00 €
Ecole Maternelle Jean MOULIN Sortie à Auvers-sur-Oise 4 classes (transport compris) Légo la découverte des émotions Spectacle à l'école Sortie l'Arbre à poules TPS	2 500,00 €
Ecole Maternelle Jean ROSTAND Spectacle autour du jardinage Projet alimentation 5 classes Poursuite du projet jardinage Sortie au parc Chèdeville 5 classes (transport compris)	2 600,00 €
Elémentaire Constant BOUDOUX Classe découverte La Vorgine 2 classes (dont 1 classe Elémentaire Jean Moulin)	6 500,00 €
Elémentaire Jean MOULIN Finalisation fresque Atelier Salon des peintres (production individuelle) Spectacle « I.GLU » 2 classes Spectacle « Le bruit des loups » 1 classe Je filme mon patrimoine (transport abbatiale de Saint Leu)	500,00 €
Elémentaire Jean ROSTAND / St EXUPERY Projet Marquenterre 3 classes Projet journal sans sortie Sortie projet journal	3 155,00 €
Total	16 955,00 €

Ces dépenses seront imputées au compte 20-65738-39.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEEVEE

<u>OBJET</u> : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES	2
---	----------

Monsieur MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER une subvention aux coopératives scolaires suivantes :

COOPÉRATIVES SCOLAIRES	MONTANT
65737.211 MATERNELLES	
Constant Boudoux	1 110,00 €
Jean Moulin	1 770,00 €
Jean Rostand	1 920,00 €
Total	4 800,00 €
65737.212 ÉLÉMENTAIRES	
Constant Boudoux	2 040,00 €
Jean Moulin	2 415,00 €
Jean Rostand / Saint-Exupéry	3 015,00 €
Total	7 470,00 €
Total général	12 270,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAUREATS DU SALON DES ARTS 2020	3
--	----------

Madame BOUTROUE, Adjointe au Maire, expose :

La ville récompensera le dimanche 29 mars 2020 les lauréats du Prix de la ville et du Prix du public du Salon des Arts dans la catégorie peinture et sculpture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER sous forme de bons d'achat délivrés par CULTURA les prix suivants :

- Catégorie peinture :
 - Prix de la ville 100 €
 - Prix du public 100 €

- Catégorie sculpture :
 - Prix de la ville 100 €
 - Prix du public 100 €

Cette dépense sera imputée au compte 33-6714-53.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FAIENCERIE	4
---	----------

Madame BOUTROUE, Adjointe au Maire, expose :

La convention de partenariat avec la Faïencerie – Théâtre de Creil est arrivée à terme le 31 décembre 2019.

Au regard de la satisfaction mutuelle de cette coopération pour le développement de

l'action culturelle et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

DE RENOUVELER l'engagement de partenariat avec la Faïencerie – Théâtre de Creil pour une durée d'un an en 2020 avec une participation annuelle de 20 000 Euros. La convention sera reconduite d'année en année après évaluation

ET D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ N° 2018/11	5
--	----------

Monsieur PITKEVICH, Adjoint au Maire, expose :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du 19 mars 1962 et la création d'une aire de stationnement au 31 rue Aristide Briand a été attribué, en date du 6 mai 2019, en groupement solidaire, à la société FOLIUS en partenariat avec la société ETUDIS Aménagement, pour un montant de 34 530 € TTC.

Compte tenu du départ du technicien chargé de ces opérations, de la société FOLIUS vers le bureau d'études ETUDIS Aménagement, la société FOLIUS a décidé de transférer le présent marché dans son intégralité à la société ETUDIS Aménagement.

Ce transfert dégage la société FOLIUS, de toute responsabilité administrative, technique et financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'ACCEPTER le transfert de l'intégralité du contrat à la société ETUDIS Aménagement.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)	6
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée, j'ai effectué les opérations suivantes :

- Décision Municipale en date du 18 novembre 2019 concernant la passation d'un marché pour les travaux d'achat et installation d'un modulaire pour la salle de motricité de la maternelle Constant Boudoux avec la Société MARTINS CALAIS située à SAINT NICOLAS EN TAILLE (76) pour l'année 2019.
Prix global forfaitaire : 76 366,80 € T.T.C.
- Décision Municipale en date du 9 décembre 2019 concernant une convention établie avec la SARL DOUCHET DEPANN'60 située à BRETEUIL (60) pour la

prestation d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules à compter du 1er janvier 2020 renouvelable 2 fois par reconduction expresse ;

- Décision Municipale en date du 9 décembre 2019 concernant la passation d'un marché pour les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public avec la Société CITEOS située à SAINT JUST EN CHAUSSEE (60) pour l'année 2019.
Prix global forfaitaire : 86 182,20 € T.T.C.
- Décision Municipale en date du 10 décembre 2019 concernant un avenant de régularisation au titre du contrat d'assurance « Véhicules à moteur et risques annexes » établi avec la SMACL située à NIORT (79) concernant la cotisation annuelle 2019 s'élevant à 9 689,33 € H.T.
- Décision Municipale en date du 18 décembre 2019 concernant une convention établie avec la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE située à BEAUVAIS (60) pour l'attribution sous forme de subvention et d'un prêt sans intérêt, finançant la création d'un local périscolaire pour le groupe scolaire Jean MOULIN. La convention est conclue pour une période de 10 ans pour le prêt sans intérêt à compter du 1er janvier 2020.
Le prêt sans intérêt correspond à 10 annuités de 1 269 €, soit un montant total de 12 690 €.
- Décision Municipale en date du 10 janvier 2020 concernant un contrat de prestation avec TOOTAZIMUT situé à LOMME (59) pour le séjour de neige prévu du 22 au 29 février 2020 pour les élèves de CM2. Prix 620 € par enfant sur la base de 68 inscrits.
- Décision Municipale en date du 16 janvier 2020 concernant un contrat de cession avec la Société ANAKOR située à ENGHIEN-LES-BAINS (95) pour le spectacle intitulé « Zanarelli à Villers-Saint-Paul » prévu le 9 février 2020 à la salle H. Salvador pour un montant de 1 100 € T.T.C.
- Décision Municipale en date du 21 janvier 2020 concernant un avenant à la convention établi avec l'association S.P.A. D'ESSUILET ET DE L'OISE située à ESSUILES-SAINT-RIMAUULT (60) en tant que fourrière animale.
Montant : 3 374,70 € T.T.C. pour 2020.

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 10 Février 2020

Pour copie conforme
Le Maire,

Gérard WEYN

Les membres présents au Conseil Municipal

MASSEIN	BOQUET	BOUTROUE	CHARKI
ROSE-MASSEIN	CYGANIK	PITKEVICHT	GOSSART
CARON	VAN OVERBECK	DESCAUCHEREUX	POIRET
RUHAUT	FETOUM	BOUTI	DAVID